

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

BRANGERS J-M., MARIR K., CORNELIS A., DELFANNE F., Echevins

BLOIS G., WILLOCQ W., PATTE C., PORTOGALLO J., DRUMEL A.,
DELPOMDOR D., MARICHAL M., PAPANTONIO-CIAVARELLA A.,
MONNIEZ C., WATTIEZ F., NIS R., RASSENEUR M., HOICHEPIED
J., LECOMTE J-C., Conseillers

BILOUET V., Directrice générale

Excusés : WATTIEZ L., SAVINI A-M, Conseillère

=====

SEANCE PUBLIQUE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le Procès-verbal du conseil communal précédent est approuvé sans
remarque.

=====

Gérard BLOIS et Romain NIS entrent dans la salle des délibérations.

=====

MOTION PERMANENCE PENSION

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de
l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la
décentralisation justifié par l'urgence. Décision admise à l'unanimité

=====

L'Office National des Pensions a averti les communes de la suppression des
permanences pensions à partir du 1^{er} octobre 2015, suite à des contraintes
budgétaires.

Le conseil estime qu'il s'agit de nouveau d'un service de proximité qui disparaît et
va interpeller le Ministre des Pensions à ce sujet.

=====

PAR LE CONSEIL :

La Directrice Générale,
Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN

=====